11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : sans objet.
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription / Affectation	AV circuit avant	AR circuit arrière	ST+R parc et remorque	SP Suspension pneumatique	SV servitudes	CP Compensation	AS (#) asservicur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf (#)

11.8 - Observations :
Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3 - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :
Type : G18 **Variantes :** 33N - 33NL **Versions :** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM 926LA IV/. ;
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM 926LA V/. .

Fait à Montlhéry, le 11 mars 2008
L'ingénieur de l'industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n°P-2649-06-01
Fait à Paris, le 11 mars 2008
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :
a°) - que le véhicule livré :
• **en châssis-cabine (voir NOTA 1)** **(1)**
• **en VASP (voir NOTA 2)**
(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : G18 **Variantes (1) :** 33N ~~33NL~~ **Versions (1):** ~~39c - 42c -~~ 45c ~~48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c~~ ~~39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p~~
(D3) - Dénomination commerciale : AXOR
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WD B950 5021L 322456

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	~~18000~~	~~19000~~	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	19000	~~17990~~	~~19000~~	~~19000~~	~~19000~~	19000	17990	17990	17990	17990
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :	22500	21490								
Avec boîtes de vitesses mécanique :	22500	21490	26000	32000	36000	40000	26000	32000	~~36000~~	~~40000~~

(J) - Catégorie internationale : N3
(J1) - Genre national (1): CAM - VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-2649-06-01
(P1) - cylindrée (cm3) : 7201
(P2) - Puissance nette maximale (KW) : 240
(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 19
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) *(1)* **:** ~~2~~ 3 ~~4~~

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1) - latéral vers l'arrière :	~~89~~	89
- latéral vers l'extérieur :	~~91~~	91
- vertical :	83	83
- vertical avec silencieux vertical :	~~81~~	1650
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) (1) :	1650	
(V7) - CO^2 (g/km) (1) :	-	
(V9) - Classe environnementale (1) :	0555*0651C	0555*0651G

(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Mercedes-Benz France
Parc de Rocquencourt
BP 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. 01 39 23 56 00
Siren 622 044 287
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 000 000 Euros

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus
b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : **pour être livré à :**
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : 20.08.08 **N°d'immatriculation :**
MERCEDES-BENZ France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE DEDOUANEMENT

- Formalités fiscales douanières accomplies, Dispense de Visa n° 5565 du 24/06/1999

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1 - Dispositif antibloqueur de roues : OUI **(1)**
2 - Réservoirs de carburants : **Emplacement :** COTEDROIT ~~COTEGAUCHE~~ **(1)**
..... **Nombre et capacité :** 1x300 **(2)**
3 - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. : ~~OUI~~ - NON **(1)**
- Marque de ce ralentisseur : **(2)**
- Type de ce ralentisseur : **(2)**
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2) : **(2)**
4 – Pneumatiques :
Essieu 1 : ~~315/70 R 22,5 ou 315/60 R 22,5 ou 305/70 R 22,5 ou~~ 315/80 R 22,5 ~~ou 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 13R22,5 ou 385/65R22,5~~ **(1)**
Essieu 2 : ~~315/70 R 22,5 ou 315/60 R 22,5 ou 305/70 R 22,5 ou~~ 315/80 R 22,5 ~~ou 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 13R22,5~~ **(1)**

5 - Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur)
Essieu 1 : ~~7100 Kg~~ 7500Kg - ~~8000Kg - 9000 Kg~~ **(1)**
Essieu 2 : ~~12600 Kg~~ 13000 Kg **(1)**
6 - Suspension de l'essieu moteur :
- ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE (versions ..N), ~~pneumatique (Versions..NL)~~
7 – Type de freinage Pneumatique **(1)**
~~Electropneumatique (EPB)~~ **(1)**
8 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière d'origine
Mercedes-Benz : ~~OUI~~ - NON **(1)**
9 – Chauffage autonome à combustible liquide ~~OUI~~ - NON **(1)**

(1) : Rayer les mentions inutiles. **(2)** : à compléter

Réf. 7593 (NOX) - 03/08 - Imprintexte

Mercedes-Benz

Mercedes-Benz France
Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

P-2649.06.01

Ref Mercedes : Axor LCMII ***NOx*** G1833 N - G1833 NL

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur : DAIMLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant accrédité en France : MERCEDES-BENZ FRANCE Parc de Rocquencourt, ROCQUENCOURT (Yvelines).
0.3. - Marque : MERCEDES-BENZ
0.4. - Désignation commerciale : Axor
0.5. - Catégorie internationale : N3
0.6. - Genre : châssis-cabine pour CAM-VASP.
0.7. - Type : G18 **Variantes :** 33N 33NL **Versions :** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p
0.8. - Puissance administrative : 19 CV.

0.7.1 Décodage des T.V.V

Véhicule Axor		Suspension Pneumatique	
Euro IV ou V, 2 essieux.... :	G18	Empattements:	39-42-45-48-51-54-57-60-63-66
Variante moteur :	33	Cabines:	Courte (c)
P.T.A.C à 19 Tonnes :	N		Profonde (p)

1 – CONSTITUTION GENERALE

1.1. - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
2 roues simples sur essieu 1,
2 roues jumelées sur essieu 2.
1.1.1. – Emplacement des Roues Motrices : essieu 2.
-sur demande- système de régulation antipatinage, un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système
1.1.2. - Emplacement des roues directrices : essieu 1
1.2. - Dimensions des pneumatiques :

Maxi essieu 1 = 7100 kg	**Indice mini de charge :** (152/-) 315/70 R 22,5 -sur demande :305/70 R 22,5 ou (*) 315/60 R 22,5 ou (*) 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 13 R 22,5 ou 385/65R 22,5
Maxi essieu 1 = 7500 kg	**Indice mini de charge :** (154/-) 315/70 R 22,5 -sur demande- 315/80 R 22,5 ou 13 R 22,5 ou 385/65 R 22,5
Maxi essieu 1 = 8000 kg	**Indice mini de charge :** (156/-) 315/80 R 22,5 -sur demande- 13 R 22,5 ou 385/65 R 22,5
Maxi essieu 1 = 9000 kg	**Indice mini de charge :** (160/-) 385/65 R 22,5
Maxi essieu 2 = 12600kg	**Indice mini de charge :** (-/148) 315/70 R 22,5 -sur demande- 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 305/70 R 22,5 (*) ou 315/60 R 22,5 (*) ou 315/80 R 22,5 ou 13 R 22,5
Maxi essieu 2 = 13000kg	**Indice mini de charge :** (-/149) 315/70 R 22,5 -sur demande- 315/80 R 22,5 ou 13 R 22,5

-Indice mini de vitesse essieu 1 et 2 : G -(*) Uniquement avec essieu 1= 7100kg
NOTA : - possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2.
- Un changement de dimension des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamètrage de l'électronique de freinage électropneumatique.
1.3. - Constitution du châssis : longerons et entretoises emboutis assemblés par rivets, longerons profilés U de section : 284 x 70 x 7
1.4.- Emplacement et disposition du moteur : longitudinal avant
1.5. - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur

2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1. – Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)	19000	17990	19000	19000	19000	19000	17990	17990	17990	17990	
2.2. – Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : (voir NOTA)											
2.2.1. - Sans système de freinage de remorque	19750	18740									
2.2.1.1. - avec remorque sans frein :	750	750									
2.2.1.1. - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.1.:	22500	21490									
2.2.1.2. - avec remorque équipée de freins à inertie :	3500	3500									
2.2.1.2. - Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.2.:	-	-	26000	32000	36000	40000(*)	26000	32000	36000	40000(*)	
2.2.2. - Avec système de freinage de remorque (avec boîtes de vitesses mécanique)											
2.3 -	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	
2.4. Masse en charge techniquement admissible :											
2.5. - Charges maximales admissibles											
2.5.1. - Sur l'essieu 1 série :	7100	6890	7100				6890				
sur demande :	7500	7260	7500				7260				
sur demande :	8000	7720	8000				7720				
sur demande :	9000	8615	9000				8615				
2.5.2. - Sur l'essieu 2 série :	12600	11775	12600				11775				
sur demande :	13000	12140	13000				12140				

(*) : Sauf avec BV G100

VERSIONS	39c	39p	42c	42p	45c	45p	48c	48p	51c	51p	54c	54p	57c	57p	60c	60p	63c	63p	66c	66p
2.6. - Voie essieu 1 :	2,020 - 2,110																			
2.7. - Voie essieu 2 :	1,802																			
2.8. - Empattements :	3,900		4,200		4,500		4,800		5,100		5,400		5,700		6,000		6,300		6,600	
VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE :	(ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement)																			
2.9. - Poids à vide du véhicule en ordre de marche																				
2.9.0. - Total :	5995	6085	5985	6135	6015	6165	6045	6195	6075	6225	6125	6275	6175	6325	6205	6355	6235	6385	6285	6435
2.9.1. - Essieu 1 :	3905	4055	3920	4070	3925	4075	3935	4085	3945	4095	3965	4115	3980	4130	3990	4140	4000	4150	4020	4170
2.9.2. - Essieu 2 :	2030	2030	2065	2065	2090	2090	2110	2110	2130	2130	2160	2160	2195	2195	2215	2215	2235	2235	2265	2265
2.10. - Porte à faux avant :	1,440																			
2.11 - Porte à faux arrière : court :	1,200		1,800		1,800		1,800		2,100		2,350		2,350		3,000		3,000		3,000	
long :	1,300		1,800		2,350		2,550		2,700		2,950		3,150		3,300		3,300		3,300	
2.12 -Longueur hors tout : (PAF AR court) :	6,540		7,440		7,740		8,040		8,640		9,190		9,490		10,440		10,740		11,040	
(PAF AR long) :	6,540		7,440		8,290		8,790		9,240		9,790		10,290		10,740		11,040		11,340	
2.13. – Largeur hors tout :	2,490																			
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule	(valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé)																			
2.9. – Poids à vide du véhicule en ordre de marche																				
2.9.0. - Total :	5935	6085	5985	6135	6015	6165	6045	6195	6075	6225	6125	6275	6175	6325	6205	6355	6235	6385	6285	6435
2.9.1. - Essieu 1 *-imposé par le freinage-* :	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
2.9.2. - Essieu 2 *-imposé par le freinage-* :	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900
2.10. - Porte à faux avant :	1,440																			
2.11. - Porte à faux arrière *-techniquement admissible-*																				
2.11.1. - Mini *-sans ferrure ni accessoire* :	1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		1,050	
2.11.2. - Maxi *-sans ferrure ni accessoire* :	2,535		2,725		2,920		3,120		3,310		3,505		3,705		3,890		4,085		3,840	
2.11.3. - Maxi *-avec ferrures et accessoires* :	2,655		2,845		3,040		3,240		3,430		3,625		3,825		4,010		4,205		3,960	
2.12 - Longueur hors tout :	7,995		8,485		8,980		9,480		9,970		10,465		10,965		11,450		11,945		12,000	
2.13. - Largeur hors tout :	2,550 / 2,600*(1)*																			
2.14. - Intervalle autorisé pour la projection verticale du centre de gravité de la charge sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :	intervalle repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'essieu 2 sur le plan de projection défini ci-contre																			
2.14.1. - distance mini																				
2.14.1.1. - avec charge essieu 2 = 12600 kg :	0,705	0,670	0,760	0,720	0,815	0,770	0,865	0,820	0,920	0,870	0,970	0,915	1,020	0,965	1,070	1,010	1,120	1,060	1,170	1,105
2.14.1.2. - avec charge essieu 2 = 13000 kg :	0,585	0,545	0,630	0,585	0,675	0,630	0,715	0,670	0,760	0,705	0,800	0,745	0,840	0,780	0,880	0,820	0,920	0,855	0,960	0,890
2.14.2. - distance maxi																				
2.14.2.1.-avec charge essieu 1 = 7100 kg :	0,895	0,815	0,965	0,880	1,035	0,940	1,100	1,000	1,170	1,060	1,235	1,120	1,300	1,180	1,370	1,240	1,435	1,300	1,500	1,355
2.14.2.2.-avec charge essieu 1 = 7500 kg :	1,015	0,940	1,095	1,015	1,175	1,085	1,250	1,155	1,330	1,230	1,405	1,295	1,485	1,365	1,560	1,435	1,640	1,505	1,710	1,575
2.14.2.3.-avec charge essieu 1 = 8000 kg :	1,170	1,100	1,260	1,180	1,350	1,265	1,440	1,350	1,530	1,435	1,620	1,515	1,710	1,600	1,800	1,685	1,890	1,765	1,975	1,845
2.14.2.4.-avec charge essieu 1 = 9000 kg :	1,470	1,410	1,585	1,520	1,705	1,630	1,815	1,740	1,930	1,850	2,045	1,955	2,160	2,065	2,275	2,175	2,390	2,285	2,505	2,390
2.15. - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910

(1) : 2,600 uniquement pour les superstructures à paroi épaisses conçues pour le transport de marchandises sous température dirigée

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel **(voir point 7.9.2)**, il est admis de pouvoir :
a) - Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) **(2.1)** et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) **(2.2)** d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur (poids déclaré dans l'attestation de caractéristiques), des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 kg.
b) - Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu arrière **(2.5.2)** dans la limite de 400 kg.

3 – MOTEUR

	33 ...
3.1. - Dénomination du type:	OM926LA
3.1.1. - Marque :	DAIMLER A.G
3.1.2. -Marque moteur :	OM926 LA IV/1 \| OM926 LA V/1
3.2. - Description générale	
3.2.1. - Genre :	moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.2. – Principe de fonctionnement :	Allumage par compression à 4 temps
3.2.3. - Suralimentation :	par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur air / air
3.2.4. – Dispositifs anti-pollution :	Système de réduction catalytique avec réservoir d'additif à base d'urée
3.3. - Nombre et disposition des cylindres :	6 en ligne
3.4. - Cylindrée (cm³) :	7201
3.5. - Rapport volumétrique de compression :	17,5 +/- 0,5
3.6. - Puissance maximale (kW) :	240
3.7. - Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2200
3.8. - Couple maximal (m.daN):	130
3.9. - Régime de couple maximal :	1200-1600
3.10. - Régime de rotation maximal (tr/min) :	2750 +60/-250
3.11. - Carburant utilisé :	Gazole

Sur demande : Côté gauche ou droit

3.12.1 - Emplacement: Série [1] / Côté :	droit									(2)				(2)				(2)				(2)			Dos de cabine
3.12.2 - Capacité:	210	130	200	210	230	280	300	345	400	400 (200 GO)	450	450 (395+55)	500	500 (449+51)	550	590	590 (539+51)	590 (360 GO)	650	650 (595+55)	650 (420 GO)	650 (470 GO)	720	900	
3.12.3 - Matériaux:																									
Acier:							X	X	X				X			X									
Aluminium:		X	X		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Synthétique:	X			X																					

(1) : Le poids des réservoirs de série (gazole + additif) est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.9.
(2) : Réservoirs combinés gazole / huile.
- Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.
- La combinaison entre réservoirs côté droit + côté gauche est possible.

3.13. - Mode d'alimentation du moteur :	injection directe - 6 injecteurs à pompe individuelle à commande mécanique et gestion électronique
3.14. - Type de filtre à air :	sec.
3.15. - Allumage :	par compression
3.16. - Tension d'alimentation des circuits électriques (Volts) :	24
3.17. - Dispositif anti-parasitage :	non
3.18. - Refroidissement moteur :	par circulation d'eau forcée et radiateur avec visco-coupleur (ou sur demande entraînement hydro-statique)
3.19. - Nombre de silencieux d'échappement :	1 de type catalyseur
3.20. - Niveau sonore au point fixe	**Pour toutes les BV**
3.20.1. - Valeur du niveau sonore (dbA)	
- latéral vers l'arrière :	89 \| 89
- latéral vers l'extérieur :	91 \| 91
- vertical :	83 \| 83
- vertical avec silencieux vertical :	81 \| -
3.20.2. - Régime de rotation correspondant (tr/mn) :	1650
3.20.3. - Position de la sortie d'échappement : -série-	dans l'empattement sortie vers l'arrière, coté gauche
-sur demande :	dans l'empattement sortie vers le bas, coté gauche
3.21. - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	Verticale derrière cabine, côté gauche.
3.22. - Consommations conventionnelles de carburant :	sur la plaque constructeur
3.23. - Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO^2) :	-
3.24. – Classe environnementale :	-
	0555*0651C \| 0555*0651G

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. - Type de boîte de vitesses : -Série- G221 : mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 16,150)
Sur demande : - G131 mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière ($1ère$ = 14,573) **- WTMD 3066P/PR:** automatique à 6 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 3,490)
- G211 mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 17,030) **- WTMD 3060P/PR:** automatique à 5 ou 6 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 3,490)
- G100 mécanique à 12 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 9,964) **- MD 3000 :** automatique à 6 rapports avant et 1 marche arrière ($1ère$ = 3,490)
- G210 - G230 mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 14,190) **- MD 3000 :** automatique à 5 rapports avant et 1 marche arrière ($1ère$ = 3,490)
- G240 mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 11,720)

4.1.1 - Emplacement du levier de commande : boîte mécanique : au plancher, Boîte de vitesses automatique : sur le tableau de bord, touches sensitives
Sur demande : commande de transmission électronique située au plancher.
4.2 - Type d'embrayage : boîte mécanique :monodisque à sec, boîte de vitesses automatique : convertisseur de couple hydraulique
4.2.1 - Mode de commande : boîte mécanique ; par pédale et transmission hydraulique. Sur demande avec boîte automatique ou boîte mécanique avec commande électronique : automatique
4.3. - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans
4.4. - Démultiplication de la transmission :
4.4.1. - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/70 R 22,5 = 3087
4.4.2. - Démultiplications et vitesse à 1000 tr/mn :

Combinaisons des vitesses	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AR
Rapports de la boîte	16,150	10,187	7,156	5,129	3,833	2,657	1,867	1,338	1,000	14,907
Rapports du pont					3,909					
Démultiplications finales	63,130	39,821	27,973	20,049	14,983	10,386	7,298	5,230	3,909	58,271
Vitesses à 1000tr/mn (en km/h)	2,934	4,651	6,621	9,238	12,362	17,834	25,380	35,415	47,383	3,179

Les rapports de la boite et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

Boîte mécanique 16 rapports G211 (1ére = 17,030)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	17,030	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,400	3,870	3,224	2,614	2,177	1,772	1,476	1,200	1,000	15,481	12,897
Boîte mécanique 12 rapports G100 (1ére = 9,964)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					AR1	AR2
	Rapport	9,964	8,173	5,664	4,646	3,406	2,794	2,203	1,807	1,488	1,221	1,000	0,820					9,366	7,683
Boîte mécanique 9 rapports G131 (1ére = 14,573)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9								AR1	
	Rapport	14,573	9,478	6,635	4,821	3,667	2,585	1,810	1,315	1,000								13,862	
Boîte mécanique 16 rapports G210 - G230 (1ére = 14,190)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	14,190	11,720	9,580	7,916	6,496	5,368	4,400	3,636	3,224	2,664	2,177	1,799	1,476	1,219	1,000	0,826	12,897	10,656
Boîte mécanique 16 rapports G240 (1ére = 11,720)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	11,720	9,747	7,916	6,583	5,291	4,400	3,636	3,023	2,664	2,215	1,799	1,496	1,203	1,000	0,826	0,687	10,656	8,861
Boîte automatique 5 rapports WTMD 3060 P/PR - MD3000 (1ére = 3,490)	Vitesse	1	2	3	4	5												AR1	
	Rapport	3,490	1,860	1,410	1,000	0,750												5,030	
Boites automatiques 6 rapports(1ére = 3,490) WTMD 3060 P/PR - WTMD 3066 P/PR - MD3000	Vitesse	1	2	3	4	5	6											AR1	
	Rapport	3,490	1,860	1,410	1,000	0,750	0,650											5,030	

Rapports de ponts -sur demande-

Boites de vitesses	Rapports de ponts disponibles																	
Boîtes de vitesses mécanique G131/G211/G100/G240	HL6(*)	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,857							
	HL7	3,431(*)	3,714(*)	3,977	4,100(*)	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849(*)	6,000	6,629(*)	6,824(*)	
	HL8(*)	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857									
Boîte de vitesses mécanique G221	HL6	2,846	3,077	3,154	3,308	3,583	3,909	3,977	4,300	4,778	5,222	5,875	6,857					
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,824	7,733		
	HL8	3,727	4,100	4,556														
Boîtes de vitesses mécanique G210/G230	HL6	2,533	2,846	3,077	3,583	3,727	3,909	4,300										
	HL7	3,431	3,714	3,826	4,143	4,222	4,333	4,571	4,750	4,833	5,143	5,333	5,402	5,849	6,000	6,824		
	HL8	2,733	2,929	3,154	3,727	4,100	4,556	5,125										
Boîtes de vitesses automatique WTMD 3060P/PR - MD3000 - WTMD 3066P/PR (1ère =3,490)	HL6(+)	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,857							
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,100	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,629	6,824	7,733
	HL8(+)	2,733	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857								

-(*) : Sauf Boite de vitesses G240-16. -(+) : Sauf Boites de vitesses automatique WTMD 3066P/PR.

4.5. - Vitesse maximale effective (km/h) : 90.
4.6. - Indicateur de vitesse : oui
4.7. - Compteur kilométrique : oui.
4.8. - Chronotachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique
4.9. - Limiteur de vitesse : oui.

5 - SUSPENSION

Variantes : N (Mécanique)
5.1. - Essieu 1 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2. - Essieu 2 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2.1. - Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'Annexe II de la directive 96/53/CE.
Variantes : NL (pneumatique à gestion électronique)
5.1. - Essieu 1 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
Sur demande : Essieu rigide - 2 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre de guidage stabilisatrice.
5.2. - Essieu 2 : Essieu rigide - 4 coussins d'air - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - triangle de guidage - barre stabilisatrice .
5.2.1. - Suspension de l'essieu moteur : pneumatique.

6 - DIRECTION

6.1. - Type de direction : A vis et circulation de billes avec assistance hydraulique.
Effort volant amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction,
Pression délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.2. - Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattement	39	42	45	48	51	54	57	60	63	66
Ø	15,8	16,8	17,7	18,6	19,6	20,5	21,5	22,4	23,3	24,2
Ø de volant (mm)	450/500									500

7 – FREINAGE - pneumatique-

7.1. - Frein de service : système de freinage pneumatique composé de 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
7.2. - Répartiteur de freinage : oui, il module la pression délivrée aux cylindres des essieux 1et 2 en fonction de la charge de l'essieu 2.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 à 10 réservoirs d'air comprimé.

Variantes	Circuit AV	Circuit AR	Parc + remorque	servitudes	Assécheur d'air (*)	Compensation	Suspension pneumatique
... N	1x25 l	1x25 l	1x25 l	1x7,5 l	1x4 l	1x20 l	-
... NL	1x30 l	1x30 l	1x25 l	1x7,5 l	1x4 l (en option 5,4 l)	-	De 40 à 160 l (de 1 à 5 réservoirs)

(*) : en cas de dessiccateur à double cartouche, absence du réservoir d'air

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques et défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance
- Par la mise sous tension de l'antibloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 :
7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 : à disques ventilés
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur- alimentation et commande pneumatique.
7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

7 – FREINAGE -*électro-pneumatique (EPB)*-

7.1. - Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
- 1 circuit de commande électropneumatique.

7.2. - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de la remorque.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrières.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : Identique au point 7.7 « freinage pneumatique »
7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance
- Par la mise sous tension de l'antibloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1
7.8.1.1 - Sur l'essieu 2 à disques ventilés
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur
- alimentation pneumatique
-Commande pneumatique et/ou électrique, assurée par une prise ISO7638/1996

7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

8.1. - Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1. – Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
- Renfoncement arrière pour cabine courte (+30kg environ)
- Toit surélevé pour cabine profonde (+60kg environ)

8.2. - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
8.2.1. - Toit ouvrant : oui, en tôle.
-sur demande : en verre, à commande électrique,
8.3 - Nombre de places assises : 2, **-sur demande :** 3, -en version cabine courte-.
Ou- 6, -en version cabine profonde-.
8.4. - Sièges :
8.4.1 - Avant : sièges conducteur et convoyeur réglables,
-sur demande : siège central fixe, en version cabine courte
8.4.2 – Arrière : banquette arrière fixe 4 places -en version cabine profonde-.
8.5. - Nombre de portes :
8.5.1. - Latérales : 2
8.5.2. - Arrière : 0
8.5.3. - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6. - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. - sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.
8.6.2. - sur panneau arrière : 2 vitres fixes -sur demande-
8.6.3. - sur panneaux latéraux : 1 vitre fixe -sur demande en version cabine profonde-
8.7. - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. - Pare-brise : verre feuilleté,
8.7.2. - Vitres latérales : verre trempé,
8.7.3. - Vitres arrière : verre trempé,
8.7.4. - Toit ouvrant : -sur demande- en verre trempé.
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.
8.8.2. - Places arrière : - en version cabine profonde- 2 ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales et 2 ceintures 2 points à enrouleurs aux places centrales.
8.9. Dispositif de protection latérale :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 - Dispositif de protection avant : oui.
8.10.2 - Dispositif de protection arrière :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.
- Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section rectangulaire et de 2 goussets monté sous l'extrémité des longerons.
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections :
8.11.1 - Essieu 1 : oui, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18/09/1992).
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des gardes-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

8.11.2 - Essieu 2 : sur demande, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18/09/1992)
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des gardes-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

La fixation et la position du système devront être constatées après carrossage

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. - Feux de route : 2 (Sur demande : grilles de protection sur feux AV)
9.2. - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3. - Feux de position :
9.3.1. - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2. - Latéraux : 2x1 combiné avec les feux indicateurs de direction, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.4. - Feux de position arrière : 2
9.5. - Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. - Avant : 2, indépendants,
9.5.2. - Latéraux : 2 combinés avec les feux position latéraux,
9.5.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position.
9.6. - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1. – 3ème feu stop central : Non
9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8. - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. - Avant : non,
9.8.2. - Latéraux : 2x1 combinés avec les feux d'encombrement AR
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.8.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10. - Feux de marche arrière: 2, groupés avec les feux de position.
9.11. - Feux de brouillard :
9.11.1. - Avant : sur demande : 2, indépendants,
9.11.2. - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1. - Avant : 2, indépendants,
9.12.2. - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13. - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage

9.14. - Feux spéciaux : Non

10 - DIVERS

10.1. - Accessoires :
10.1.1. - Essuie glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent,
10.1.2. - Lave-glace : oui,
10.1.3. - Rétroviseurs :
10.1.3.1. - Extérieur :
- coté gauche : 2 dont 1 grand angle.
- coté droit : 4 dont 1 d'accostage, 1 grand angle et 1 antiviseur.
10.1.3.2. - Intérieur : non.
10.1.4. - Avertisseur sonore : 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant,
-sur demande- 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant + 2 électromagnétiques sur pavillon.
10.1.5. - Dispositif antivol : oui, verrou colonne de direction + système d'anti-démarrage codé par transpondeur.
10.1.6. - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
10.1.7. - Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.
10.2 - Marques d'identité :
10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	.	9	5	0	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 : direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.
10.2.4 - Le numéro d'identification commence à :
WDB 950 50. 1. 000 200 ou WDF 950 50. 1. 000 200 - (Variantes N)
WDB 950 53. 1. 000 200 ou WDF 950 53. 1. 000 200 - (Variantes NL)
10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.